

RCS : EPINAL  
Code greffe : 8801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EPINAL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 50032  
Numéro SIREN : 494 334 329  
Nom ou dénomination : CFGS AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2023 sous le numéro de dépôt 2803

## CFGS AUDIT

*Société à responsabilité limitée au capital de 140.000 Euros*

*Siège Social : ZA de Ranfaing*

*88200 SAINT NABORD*

*R.C.S. EPINAL : 494 334 329*

*S.I.R.E.T. : 494 334 329 00021*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE CFGS AUDIT,**  
**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,**  
**EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

---

PAULINE CAPEZZONE

MYRIAM CARULLA-BOVIS

MATHIEU DENIS

GILLES REYNIER

*Experts-Comptables*

*Commissaires aux Comptes*

FRANÇOISE MARRA

*Expert-Comptable*

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 15 Mai 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse sur la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

## **I - MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- La société exerce l'activité de commissariat aux comptes au sein d'un groupe de sociétés d'expertise comptable, d'audit et de conseil.
- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 Octobre 2022 font apparaître un chiffre d'affaires de 1.118.761 €, en hausse de 4,66 % par rapport à l'exercice précédent. Le bénéfice net s'élève à 52.837 € contre 43.823 € pour l'exercice clos le 30 Octobre 2021, en progression de 20,57 %. Les capitaux propres s'élèvent au 31 Octobre 2022 à 251.946 €.
- Une situation au 30 Avril 2023 a été établie, le chiffre d'affaires des six premiers mois de l'exercice en cours fait apparaître un chiffre d'affaires de 559.418 € et un bénéfice de 32.497 €.
- Il est à noter que la société a su se maintenir, voire progresser, dans le contexte défavorable de la loi PACTE.
- La trésorerie était de 37.750 € au 31 Octobre 2022 et de 124.040 € au 30 Avril 2023.

## **II - MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :



- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Nice, le 7 Juillet 2023



Le Commissaire aux Comptes  
Gilles REYNIER